

REPUBLIQUE FRANCAISE

CCAS DE SANARY SUR MER

Numéro SIRET : 26830061300083

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE D'OLLIOULES 083010

M14

Budget Primitif (2)
voté par nature

BUDGET (3) C.C.A.S.

ANNEE 2017

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte etc ...).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

SOMMAIRE

pages		Jointes	Sans objet
	I Informations générales (6)		
	A - Informations statistiques, fiscales et financières		
	B - Modalités de vote du budget		
	II Présentation générale du budget		
	A1 - Vue d'ensemble - Sections		
	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres		
	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	III Vote du budget		
	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses		
	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes		
	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV - Annexes (7)		
	A - Eléments du bilan		
	A1 - Présentation croisée par fonction (1)	X	
	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		X
	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	X	
	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		X
	A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		X
	A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes		X
	A3 - Méthode utilisée pour les amortissements	X	
	A4 - Etat des provisions		X
	A5 - Etalement des provisions		X
	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
	A7.1.1 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonct. (2)		X
	A7.1.2 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Invest. (2)		X
	A7.2.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonc. (3)		X
	A7.2.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Invest. (3)		X
	A8 - Etat des charges transférées		X
	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
	B - Engagements hors bilan		
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)		X
	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt		X
	B1.3 - Etat des contrats crédit-bail		X
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.6 - Etat des engagements reçus		X
	B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)		X
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
	C - Autres éléments d'informations		
	C1 - Etat du personnel	X	
	C2 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier (4)	X	
	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhèrent la commune ou l'établissement		X
	C3.2 - Liste des établissements publics créés		X
	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		X
	D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures		
	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes		X
	D2 - Arrêté et signatures	X	

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus (art. L2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art. R5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexes

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L.2311-7 du CGCT.

Code INSEE 26830061300083	VILLE DE SANARY SUR MER	BP 2017
--	--------------------------------	--------------------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	16 293
Nombre de résidences secondaires (article R 2313-1 <i>in fine</i>)	5 882
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère	Communauté d'Agglomération Sud Sainte-Baume

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab.	Moyennes nationales du potentiel
Fiscal	Financier	(population DGF)	financier par habitant de la strate
Ne concerne pas les CCAS			

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	49	Pas de ratios moyens pour les CCAS
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	52	
4	Dépenses d'équipement brut/population	0	
5	Encours de dette/population	59	
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	70,2%	
9	Dépenses de fonct. et remb. de la dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	100,7%	
10	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0	
11	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	112%	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Les ratios de 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf articles L 2313-1, R 2313-1, R2313-2 et R 5211-15 du CGCT).

Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R 2313-7, R 5211-15 et R 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération ...)

et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

(4) Le CMPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature:
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement (1),
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement (1).
~~avec les opérations de l'état III B 3;~~
~~avec (sans) vote formel sur chacun des chapitres (2);~~

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération".

III - Les provisions sont : (4)
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
~~_____ budgétaires (délibération n°du).~~

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport au budget - primitif ou cumulé - de l'exercice précédent (5).
 Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V - Le présent budget a été voté (6) :
 - sans reprise des résultats de l'exercice N-1;
~~avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1;~~
~~avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.~~

(1) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article".
 (2) Rayer la mention inutile.
 (3) Indiquer "avec" ou "sans" vote formel.
 (4) A compléter par un seul des deux choix suivants :
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).
 - budgétaires (délibération n°du).
 (5) Indiquer "primitif de l'exercice précédent" ou "cumulé de l'exercice précédent".
 (6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
 - sans reprise des résultats de l'exercice N-1;
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1;
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 302 166,00	1 302 166,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		1 302 166,00	1 302 166,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068) (1)	213 924,00	213 924,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		213 924,00	213 924,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	1 516 090,00	1 516 090,00
----------------------------	--------------	--------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Voté)
011	Charges à caractère général	257 566,00		244 438,00	244 438,00	244 438,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	750 000,00		770 000,00	770 000,00	770 000,00
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	20 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
656	Frais de fonct. Des groupes d'élus					
Total des dépenses de gestion courante		1 027 566,00		1 034 438,00	1 034 438,00	1 034 438,00
66	Charges financières	64 384,00		60 804,00	60 804,00	60 804,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires(4)					
022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 092 950,00		1 096 242,00	1 096 242,00	1 096 242,00
+						
023 Virement à la section d'investissement (5)		63 196,00		53 920,00	53 920,00	53 920,00
042 Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)		154 681,00		152 004,00	152 004,00	152 004,00
043 Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.(5)						
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		217 877,00		205 924,00	205 924,00	205 924,00
=						
TOTAL		1 310 827,00		1 302 166,00	1 302 166,00	1 302 166,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	
---	--

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 302 166,00
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Voté)
70	Produits des services, du domaine et ventes	10 150,00		10 150,00	10 150,00	10 150,00
73	Impôts et taxes					
74	Dotations et participations	750 000,00		755 000,00	755 000,00	755 000,00
75	Autres produits de gestion courante	286 600,00		287 600,00	287 600,00	287 600,00
013	Atténuations de charges	118 000,00		103 339,00	103 339,00	103 339,00
Total des recettes de gestion courante		1 164 750,00		1 156 089,00	1 156 089,00	1 156 089,00
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	500,00		500,00	500,00	500,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires(4)					
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 165 250,00		1 156 589,00	1 156 589,00	1 156 589,00
+						
042 Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)		145 577,00		145 577,00	145 577,00	145 577,00
043 Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)						
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		145 577,00		145 577,00	145 577,00	145 577,00
=						
TOTAL		1 310 827,00		1 302 166,00	1 302 166,00	1 302 166,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	
---	--

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 302 166,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	60 347,00
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) cf IB - Modalités de vote.

(2) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES						A3
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Voté)
010	Stocks (5)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (6)					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement					
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	74 300,00		68 347,00	68 347,00	68 347,00
18	Compte de liaison : affectation ... (7)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses financières	74 300,00		68 347,00	68 347,00	68 347,00
45X-1	Total des opé. Pour compte de tiers (8)					
	Total des dépenses réelles d'investissement	74 300,00		68 347,00	68 347,00	68 347,00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (4)	145 577,00		145 577,00	145 577,00	145 577,00
041	Opérations patrimoniales (4)					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	145 577,00		145 577,00	145 577,00	145 577,00
	TOTAL	219 877,00		213 924,00	213 924,00	213 924,00

+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	
	213 924,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Voté)
010	Stocks (5)					
13	Subventions d'investissement (hors 138)					
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (6)					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement					
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	2 000,00		8 000,00	8 000,00	8 000,00
1068	Excédents de fonct. capitalisés (9)					
138	Autres sub. d' invest. non transf.					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation à ... (7)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations					
	Total des recettes financières	2 000,00		8 000,00	8 000,00	8 000,00
45X-2	Total des opé. pour le compte de tiers (8)					
	Total des recettes réelles d'investissement	2 000,00		8 000,00	8 000,00	8 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	63 196,00		53 920,00	53 920,00	53 920,00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (4)	154 681,00		152 004,00	152 004,00	152 004,00
041	Opérations patrimoniales (4)					
	Total des recettes d'ordre d'investissement	217 877,00		205 924,00	205 924,00	205 924,00
	TOTAL	219 877,00		213 924,00	213 924,00	213 924,00

+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	
	213 924,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	60 347,00
--	------------------

- (1) cf IB - Modalités de vote.
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagement (lotissement, ZAC ...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	244 438,00		244 438,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	770 000,00		770 000,00
014	Atténuations de produits			
60	<i>Achats et variations de stocks (3)</i>			
65	Autres charges de gestion courante	20 000,00		20 000,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (4)			
66	Charges financières	60 804,00		60 804,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00		1 000,00
68	Dotations aux amortissements et provisions		152 004,00	152 004,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>			
022	Dépenses imprévues			
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		53 920,00	53 920,00
	Dépenses de fonctionnement - Total	1 096 242,00	205 924,00	1 302 166,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 302 166,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement		13 710,00	13 710,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>			
16	Remboursement d'emprunt (sauf 1688 non budgétaire)	68 347,00	131 867,00	200 214,00
18	Compte de liaison : affectation (8)			
	Total des opérations d'équipement			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)			
204	Subventions d'équipements versées			
21	Immobilisations corporelles (6)			
22	Immobilisations reçues en affectation (6) (9)			
23	Immobilisations en cours (6)			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprises)</i>			
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations (5)</i>			
39	<i>Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours (5)</i>			
45X-1	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (5)</i>			
59	<i>Provisions pour dépréciation des comptes financiers (5)</i>			
010	Stocks			
020	Dépenses imprévues			
	Dépenses d'investissement - Total	68 347,00	145 577,00	213 924,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	
--	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	213 924,00
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement"

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation.

En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FUNCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	103 339,00		103 339,00
60	Achats et variation des stocks (3)			
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	10 150,00		10 150,00
71	Production stockée (ou déstockage)			
72	Travaux en régie			
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations	755 000,00		755 000,00
75	Autres produits de gestion courante	287 600,00		287 600,00
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	500,00	13 710,00	14 210,00
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	Transferts de charges			
Recettes de fonctionnement - Total		1 156 589,00	13 710,00	1 170 299,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 170 299,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	8 000,00		8 000,00
13	Subventions d'investissement			
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (8)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipements versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation (9)			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations		152 004,00	152 004,00
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations (5)			
39	Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours (5)			
45X-2	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (5)			
59	Provisions pour dépréciation des comptes financiers (5)			
010	Stocks			
021	Virement de la section de fonctionnement		53 920,00	53 920,00
024	Produit des cessions d'immobilisations			
Recettes d'investissement - Total		8 000,00	205 924,00	213 924,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	
--	--

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	
-----------------------------------	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	213 924,00
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres "opérations d'équipement"

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation.

En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET			III	
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES			A1	
Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif précédent(2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	257 566,00	244 438,00	244 438,00
60611	Eau et assainissement	2 000,00	2 000,00	2 000,00
60612	Energie electricité	17 000,00	10 000,00	10 000,00
60618	Autres fournitures non stockables	570,00	800,00	800,00
60621	Combustibles	600,00	400,00	400,00
60622	Carburants	2 300,00	2 300,00	2 300,00
60623	Alimentation	4 200,00	3 550,00	3 550,00
60631	Fournitures d'entretien	1 300,00	1 000,00	1 000,00
60632	Petits équipements	500,00	1 300,00	1 300,00
6064	Fournitures administratives	3 100,00	3 000,00	3 000,00
6067	Fournitures scolaires	70,00	175,00	175,00
6068	Autres matières et fournitures	435,00	410,00	410,00
6135	Locations mobilières	19 300,00	13 200,00	13 200,00
61522	Bâtiments	1 250,00	1 750,00	1 750,00
61551	Matériel roulant	400,00	700,00	700,00
61558	Autres biens mobiliers	100,00		
6156	Maintenance	5 930,00	9 235,00	9 235,00
616	Primes d'assurance	3 700,00	4 400,00	4 400,00
6182	Documentation générale et technique	600,00	1 035,00	1 035,00
6184	Versements a des organismes de formation	1 790,00	1 800,00	1 800,00
6188	Autres frais divers	950,00		
6225	Indemnités aux comptables et régisseurs	800,00	800,00	800,00
6228	Divers	23 500,00	19 153,00	19 153,00
6231	Annonces et insertions	1 000,00	1 300,00	1 300,00
6232	Fêtes et cérémonies	123 250,00	121 000,00	121 000,00
6236	Catalogues et imprimés	3 700,00	11 700,00	11 700,00
6251	Voyages et déplacements	300,00	500,00	500,00
6257	Réceptions	150,00	150,00	150,00
6261	Frais d'affranchissement	2 000,00	4 350,00	4 350,00
6262	Frais de télécommunications	7 971,00	5 800,00	5 800,00
628	Divers	25 750,00	13 600,00	13 600,00
6281	Concours divers (cotisations)	1 600,00	2 580,00	2 580,00
6282	Frais de gardiennage		3 350,00	3 350,00
63512	Taxes foncières	400,00	500,00	500,00
637	Autres impots taxes et versements	1 050,00	2 600,00	2 600,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	750 000,00	770 000,00	770 000,00
6218	Autre personnel extérieur	50 000,00	70 000,00	70 000,00
6336	Cotisation au centre na et cg fpt	9 200,00	9 200,00	9 200,00
64111	Rémunération principales	320 900,00	320 900,00	320 900,00
64112	Nbi, supplément familial ind résidence	18 000,00	18 000,00	18 000,00
64118	Autres indemnités	15 050,00	15 050,00	15 050,00
64131	Rémunérations	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6451	Cotisations à l'urssaf	58 600,00	58 600,00	58 600,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	220 600,00	220 600,00	220 600,00
6454	Cotisations aux assedic	2 600,00	2 600,00	2 600,00
6455	Cotisations pour assurances du personnel	21 000,00	21 000,00	21 000,00
6456	Versement au fnc du supplément familial	9 000,00	9 000,00	9 000,00
6471	Prestations versées pour le fnal	2 850,00	2 850,00	2 850,00
6475	Médecine du travail	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	4 200,00	4 200,00	4 200,00
014	Atténuations de produits			
65	Autres charges de gestion courante	20 000,00	20 000,00	20 000,00
6562	Aides	20 000,00	20 000,00	20 000,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES				
(a) = (011+012+014+65+656)		1 027 566,00	1 034 438,00	1 034 438,00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif précédent(2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
66	Charges financières (b)	64 384,00	60 804,00	60 804,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	65 900,00	62 372,00	62 372,00
66112	Intérêts-rattachement des icne	-1 516,00	-1 568,00	-1 568,00
67	Charges exceptionnelles (c)	1 000,00	1 000,00	1 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	500,00	1 000,00	1 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	500,00		
68	Dotations aux provisions (d) (6)			
022	Dépenses imprévues (e)			
TOTAL DES DEPENSES RÉELLES = a+b+c+d+e		1 092 950,00	1 096 242,00	1 096 242,00

023	Virement à la section d'investissement	63 196,00	53 920,00	53 920,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7) (8) (9)	154 681,00	152 004,00	152 004,00
6811	Dots aux amortissements et provisions	154 681,00	152 004,00	152 004,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		217 877,00	205 924,00	205 924,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.(10)			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		217 877,00	205 924,00	205 924,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)		1 310 827,00	1 302 166,00	1 302 166,00

+ RESTES A REALISER N-1 (11)
+ D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)
= TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES
1 302 166,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice=	29 309,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1=	30 877,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-1 568,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) cf. 4 IB - Modalités de vote.
- (3) Hors restes à réaliser
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de compte 66112 sera négatif.
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf chapitre 024 "produit des cessions d'immobilisaton").
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (11) Inscrivre en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif précédent(2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations des charges	118 000,00	103 339,00	103 339,00
6459	Remboursement sur sécurité sociales	118 000,00	103 339,00	103 339,00
70	Produits des services, du domaine et ventes ...	10 150,00	10 150,00	10 150,00
706	Prestations de services	10 150,00	10 150,00	10 150,00
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations	750 000,00	755 000,00	755 000,00
7473	Participation département		5 000,00	5 000,00
7474	Communes	750 000,00	750 000,00	750 000,00
75	Autres produits de gestion courante	286 600,00	287 600,00	287 600,00
752	Revenus des immeubles	285 600,00	285 600,00	285 600,00
758	Produits divers de gestion courante	1 000,00	2 000,00	2 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES				
(a) = 70+73+74+75+013		1 164 750,00	1 156 089,00	1 156 089,00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif précédent(2)	Propositions nouvelles (3)	Propositions nouvelles (3)
76	Produits financiers (b)			
77	Produits exceptionnels (c)	500,00	500,00	500,00
7788	Produits exceptionnels	500,00	500,00	500,00
78	Reprises sur provisions (d) (5)			
TOTAL RECETTES REELLES = a+b+c+d		1 165 250,00	1 156 589,00	1 156 589,00

042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6),(7),(8)	145 577,00	145 577,00	145 577,00
752	Revenus des immeubles	131 867,00	131 867,00	131 867,00
777	Quote part subv invest transférés	13 710,00	13 710,00	13 710,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct. (9)			
60315	Variation des stocks des terrains à aménager			
7133	Variation des en-cours de production de biens			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		145 577,00	145 577,00	145 577,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et ordres)	1 310 827,00	1 302 166,00	1 302 166,00
---	---------------------	---------------------	---------------------

	+
RESTES A REALISER N-1 (10)	
	+
R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 302 166,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice=	
Montant des ICNE de l'exercice N-1=	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) cf. 4 IB - Modalités de vote.
- (3) Hors restes à réaliser
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires;
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 "Produits des cessions d'immobilisations").
- (8) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif précédent(2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks			
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)			
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)			
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)			
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)			
23	Immobilisations en cours (hors opération)			
	Total des opérations (5)			
Total des dépenses d'équipement				

10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées	74 300,00	68 347,00	68 347,00
1641	Emprunts en cours	74 300,00	68 347,00	68 347,00
18	Compte de liaison : affectation à			
26	Participations et créances rattachées à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
020	Dépenses imprévues			
Total des dépenses financières		74 300,00	68 347,00	68 347,00

45...1..	Opé. pour compte de tiers n°...(1 ligne par opé.) (6)			
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers				

TOTAL DES DEPENSES REELLES		74 300,00	68 347,00	68 347,00
-----------------------------------	--	------------------	------------------	------------------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif précédent(2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)	145 577,00	145 577,00	145 577,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	145 577,00	145 577,00	145 577,00
13918	Amorti subv équipement	13 710,00	13 710,00	13 710,00
16878	Autres organismes et particuliers	131 867,00	131 867,00	131 867,00
	Charges transférées (9)			
041	Opérations patrimoniales (10)			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		145 577,00	145 577,00	145 577,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	219 877,00	213 924,00	213 924,00
---	-------------------	-------------------	-------------------

RESTES A REALISER N-1 (11)	+
	+
D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	213 924,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. 4 IB - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf chapitre 024 "Produits des cessions d'immobilisations").

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats);

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES				B2
Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif précédent(2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks			
13	Subventions d'investissement (hors 138)			
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
Total des recettes d'équipement				
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 000,00	8 000,00	8 000,00
10222	Fctva	2 000,00	8 000,00	8 000,00
138	Autres subventions d'investiss. non transférables			
165	Dépôts et cautionnements reçus			
18	Compte de liaison : affectation à (BA, régie)			
26	Participations et créances rattachées à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
024	Produits des cessions d'immobilisation			
Total des recettes financières		2 000,00	8 000,00	8 000,00
45...2..	Opé. pour compte de tiers n°...(1 ligne par opé.) (5)			
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers				
TOTAL DES RECETTES REELLES		2 000,00	8 000,00	8 000,00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif précédent(2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	63 196,00	53 920,00	53 920,00
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (5), (6), (7)</i>	154 681,00	152 004,00	152 004,00
2803	<i>Frais d'études</i>	3 934,00	1 038,00	1 038,00
2805	<i>Concessions</i>	108,00	108,00	108,00
28131	<i>Bâtiments publics</i>	101 325,00	101 793,00	101 793,00
28135	<i>Amenagements constructions</i>	2 452,00	3 292,00	3 292,00
28141	<i>Bâtiments publics</i>	7 582,00	5 071,00	5 071,00
28158	<i>Autres installations</i>	4 696,00	4 696,00	4 696,00
28181	<i>Installations générales, agencements</i>	24 514,00	22 350,00	22 350,00
28182	<i>Matériel de transport</i>	2 480,00	5 587,00	5 587,00
28183	<i>Matériel de bureau et informatique</i>	902,00	225,00	225,00
28184	<i>Mobilier</i>	6 636,00	6 869,00	6 869,00
28188	<i>Autres immobilisations corporelles</i>	52,00	975,00	975,00

TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	217 877,00	205 924,00	205 924,00
---	-------------------	-------------------	-------------------

041	<i>Opérations patrimoniales (8)</i>			
-----	-------------------------------------	--	--	--

TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	217 877,00	205 924,00	205 924,00
-----------------------------------	-------------------	-------------------	-------------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)	219 877,00	213 924,00	213 924,00
---	-------------------	-------------------	-------------------

RESTES A REALISER N-1 (9)	
----------------------------------	--

R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	
---	--

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	213 924,00
---	-------------------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement
- (2) cf. Modalités de vote, I-B
- (3) Hors restes à réaliser
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf chapitre 024 "Produits des cessions d'immobilisations").
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats);

ELEMENTS DU BILAN	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1)

(2)	Libellé	Non ventilables 01	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
-----	---------	-----------------------	--	--------------------------------------	--------------------------------	--------------	------------------------	--------------------------------------	--------------	---------------	---	------------------------	-------

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Total cumulé des dépenses de fonctionnement	266 728,00	453 863,00						192 100,00	389 475,00				1 302 166,00
Total dépenses de l'exercice	266 728,00	453 863,00						192 100,00	389 475,00				1 302 166,00
Restes à réaliser-reports													

RECETTES

Total cumulé des recettes de fonctionnement	146 077,00	860 339,00							295 750,00				1 302 166,00
Total des recettes de l'exercice	146 077,00	860 339,00							295 750,00				1 302 166,00
Restes à réaliser-reports													

ELEMENTS DU BILAN	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1)

(2)	Libellé	Non ventilables 01	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
-----	---------	--------------------	---	-----------------------------------	-----------------------------	-----------	---------------------	-----------------------------------	-----------	------------	--	---------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Total cumulé des dépenses d'investissement	213 924,00												213 924,00
Opérations financières	68 347,00												68 347,00
Equipements municipaux (2)													
Equipements non municipaux (C/204) (3)													
Dépenses d'ordre	145 577,00												145 577,00
Total des dépenses de l'exercice	213 924,00												213 924,00
Restes à réaliser-reports													

RECETTES

Total cumulé des recettes d'investissement	213 924,00												213 924,00
Recettes de l'exercice	213 924,00												213 924,00
Restes à réaliser-reports													

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexes (L.2312-3, R 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a 1 et R.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) ou biens de la structure intercommunale.

(3) ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

Libellé	Non ventilables 01	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---------	--------------------	---	-----------------------------------	-----------------------------	-----------	---------------------	-----------------------------------	-----------	------------	--	---------------------	-------

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Total des dépenses de fonctionnement	266 728,00	453 863,00					192 100,00	389 475,00				1 302 166,00
Dépenses réelles	60 804,00	453 863,00					192 100,00	389 475,00				1 096 242,00
011 Charges à caractères général		99 663,00					1 500,00	143 275,00				244 438,00
012 Charges de personnel et frais assimilés		353 200,00					170 600,00	246 200,00				770 000,00
65 Autres charges de gestion courante							20 000,00					20 000,00
66 Charges financières	60 804,00											60 804,00
67 Charges exceptionnelles		1 000,00										1 000,00
Dépenses d'ordre	205 924,00											205 924,00
023 Virement à la section d'investissement	53 920,00											53 920,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre se	152 004,00											152 004,00

RECETTES

Total des recettes de fonctionnement	146 077,00	860 339,00						295 750,00				1 302 166,00
Recettes réelles	500,00	860 339,00						295 750,00				1 156 589,00
013 Atténuations de charges		103 339,00										103 339,00
70 Produits des services, du domaine et ven								10 150,00				10 150,00
74 Dotations, subventions et participations		755 000,00										755 000,00
75 Autres produits de gestions courante		2 000,00						285 600,00				287 600,00
77 Produits exceptionnels	500,00											500,00
Recettes d'ordre	145 577,00											145 577,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre se	145 577,00											145 577,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1
A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	

Libellé	Non ventilables 01	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---------	--------------------	---	-----------------------------------	-----------------------------	-----------	---------------------	-----------------------------------	-----------	------------	--	---------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Total des dépenses d'investissement	213 924,00											213 924,00
Dépenses réelles	68 347,00											68 347,00
16 Emprunts et dettes assimilées	68 347,00											68 347,00
Dépenses d'ordre	145 577,00											145 577,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre se	145 577,00											145 577,00

RECETTES

Total des recettes d'investissement	213 924,00											213 924,00
Recettes réelles	8 000,00											8 000,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	8 000,00											8 000,00
Recettes d'ordre	205 924,00											205 924,00
021 Virement de la section de fonctionnement	53 920,00											53 920,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre se	152 004,00											152 004,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1 - 5

FONCTION 5 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE

(2)	Libellé	Détail de la sous-fonction 51 Santé			Détail de la sous-fonction 52	Interventions sociales	Interventions sociales 52			TOTAL
		510 Services communs	511 Dispensaires et autres étabts sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Serv.à caract. social pour handicap. et inadaptés	522 Actions en faveur de l'enfance et de l'adolescence	523 Actions en faveur des personnes en difficultés	524 Autres services	

FONCTIONNEMENT

DEPENSES (3)								192 100,00		192 100,00
Dépenses de l'exercice								192 100,00		192 100,00
011	Charges à caractères général							1 500,00		1 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés							170 600,00		170 600,00
65	Autres charges de gestion courante							20 000,00		20 000,00
Restes à réaliser-reports										

RECETTES (3)										
Recettes de l'exercice										
Restes à réaliser-reports										
SOLDE								-192 100,00		-192 100,00

INVESTISSEMENT

DEPENSES (3)										
Dépenses de l'exercice										
Restes à réaliser-reports										

RECETTES (3)										
Recettes de l'exercice										
Restes à réaliser-reports										
SOLDE										

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1 - 6

FONCTION 6 FAMILLE

(2)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	TOTAL
-----	---------	---------------------------	--	---	-----------------------------	-------------------------------	-------

FONCTIONNEMENT

DEPENSES (3)							
			330 000,00			59 475,00	389 475,00
Dépenses de l'exercice			330 000,00			59 475,00	389 475,00
011	Charges à caractères général		118 500,00			24 775,00	143 275,00
012	Charges de personnel et frais assimilés		211 500,00			34 700,00	246 200,00
Restes à réaliser-reports							

RECETTES (3)							
			295 750,00				295 750,00
Recettes de l'exercice			295 750,00				295 750,00
70	Produits des services, du domaine et ven		10 150,00				10 150,00
75	Autres produits de gestions courante		285 600,00				285 600,00
Restes à réaliser-reports							
SOLDE			-34 250,00			-59 475,00	-93 725,00

INVESTISSEMENT

DEPENSES (3)							
Dépenses de l'exercice							
Restes à réaliser-reports							

RECETTES (3)							
Recettes de l'exercice							
Restes à réaliser-reports							
SOLDE							

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de Taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)														
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					1 747 700,00									
1641 Emprunts en euros (total)					1 747 700,00									
A1012162	CAISSE D'EPARGNE	29/05/2012	25/06/2012	25/06/2013	647 700,00	F	FIXE	5,340	5,385	EURO	A	P	O	A-1
CCAS CE 2006 211	CAISSE D'EPARGNE	13/06/2006	25/04/2009	25/04/2010	500 000,00	C	Si E12M compris entre -100 et 5,5 alors 3.89 Si E12M compris entre 5,5 et 100 alors E12M+0	0,000	3,944	EURO	A	P	O	B-1
ROSAIRE CE 2007-032	CAISSE D'EPARGNE	09/06/2007	25/09/2007	25/03/2008	600 000,00	F	FIXE	4,290	4,333	EURO	S	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)														
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)														
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
165 Dépôts et cautionnements reçus (total)														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														
1671 Avances consolidées du Trésor (total)														
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)														
1675 Dettes pour METP et PPP (total)														
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)														
1678 Autres emprunts et dettes (total)														
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)														
1681 Autres emprunts (total)														
1682 Bons à moyen terme négociables (total)														
1687 Autres dettes (total)														
Total général					1 747 700,00									

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après ouverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)												
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)				1 365 615,57					68 346,54	62 371,35		29 308,69
1641 Emprunts en euros (total)				1 365 615,57					68 346,54	62 371,35		29 308,69
A1012162	N			520 964,31	10,42	F	FIXE	5,340	36 023,67	27 819,49		13 480,02
CCAS CE 2006 211	N			424 651,26	22,25	C	Si E12M compris entre -100 et 6 alors 3,89 Si E12M compris entre 6 et 100 alors E12M+0	3,890	12 322,87	16 748,36		11 183,15
ROSAIRE CE 2007-032	N			420 000,00	20,67	F	FIXE	4,290	20 000,00	17 803,50		4 645,52
1643 Emprunts en devises (total)												
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)												
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)												
165 Dépôts et cautionnements reçus (total)												
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)												
1671 Avances consolidées du Trésor (total)												
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)												
1675 Dettes pour METP et PPP (total)												
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)												
1678 Autres emprunts et dettes (total)												
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)												
1681 Autres emprunts (total)												
1682 Bons à moyen terme négociables (total)												
1687 Autres dettes (total)												
Total général		0,00		1 365 615,57					68 346,54	62 371,35	0,00	29 308,69

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date du vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
					0,00									
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
CCAS CE 2006 211	CAISSE D'EPARGNE	500 000,00	424 651,26	1 : Indice en euro	30,00		3.89	E12M+0	176 796,59		3,890	16 748,36	0,00	31,10
TOTAL (B)		500 000,00	424 651,26						176 796,59			16 748,36	0,00	31,10
Option d'échange (C)														
					0,00									
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
					0,00									
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
					0,00									
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
					0,00									
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		500 000,00	424 651,26						176 796,59			16 748,36	0,00	31,10

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éven

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	2					
	% de l'encours	68,90 %					
	Montant en euros	940 964,31					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	1					
	% de l'encours	31,10 %					
	Montant en euros	424 651,26					
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

ELEMENTS DU BILAN	IV
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

PROCEDURE	CHOIX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	
AMORTISSEMENT	Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R 2321-1 du CGCT) :	
	Durée :	27-mars-97 22-déc-11
Biens ou catégories de biens amortis		
1/Equipements techniques		
Meubles et devenus immeubles par destination		
ascenseur /monte charge	30 ans	
matériel électrique	15 ans	
matériel téléphonique	10 ans	
froid	15 ans	
installation de chauffage	10 ans	
matériel divers	10 ans	
2 /Equipement médical	5 ans	
3/ Equipement culinaire ainsi que vaisselle et platerie inoxydable	10 ans	
4/Equipements mécaniques du garage	10 ans	
Equipement d'atelier	10 ans	
sauf perceuse électrique	5 ans	
6/Equipement d'incendie	10 ans	
7/Equipements agricoles	5 ans	
8/Mobilier, matériel de bureau et divers :		
Mobilier	10 ans	
matériel bureautique et informatique (photocopieurs, ordinateurs périphériques lecteurs microfiches, etc...)	5 ans	
9/ Matériel de transport :		
Motocyclette, véhicules légers	5 ans	
véhicules utilitaires, lourds (camions, engins divers de travaux publics, cars, nacelle, camion grue, etc...	5 ans	
10/ Matériel de navigation	10 ans	
11/ Mobilier et matériel scolaires et culturels	10 ans	
Frais d'études non suivies de réalisations	5 ans	
Frais de recherche et développement	5 ans	
Logiciels	5 ans	
Biens immeubles	30 ans	
Plantations et espaces verts	20 ans	

IV - ANNEXES	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

A6.1 - DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2) I
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B		82 057,00	82 057,00
16	Emprunts et dettes assimilées (A)	68 347,00	68 347,00
1641	Emprunts en cours	68 347,00	68 347,00
Autres dépenses à déduire des ressources propres(B)		13 710,00	13 710,00
10	Reversement de dotations et fonds divers		
139	<i>Subvention d'investissement transférée au compte de résultat</i>	13 710,00	13 710,00
13918	Amorti subv équipement	13 710,00	13 710,00
020	Dépenses imprévues		

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	82 057,00			82 057,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

IV - ANNEXES	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

A6.2 - RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)	III
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b		213 924,00		213 924,00
Ressources propres externes de l'année (a)		8 000,00		8 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	8 000,00		8 000,00
10222	Fctva	8 000,00		8 000,00
138	Autres subv. d'invest. non transférables			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		205 924,00		205 924,00
15	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissement des immobilisations	152 004,00		152 004,00
2803	Frais d'études	1 038,00		1 038,00
2805	Concessions	108,00		108,00
28131	Bâtiments publics	101 793,00		101 793,00
28135	Amenagements constructions	3 292,00		3 292,00
28141	Bâtiments publics	5 071,00		5 071,00
28158	Autres installations	4 696,00		4 696,00
28181	Installations générales, agencements	22 350,00		22 350,00
28182	Matériel de transport	5 587,00		5 587,00
28183	Matériel de bureau et informatique	225,00		225,00
28184	Mobilier	6 869,00		6 869,00
28188	Autres immobilisations corporelles	975,00		975,00
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations			
39	Provisions pour dépréciation des stocks et encours			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers			
59	Provisions pour dépréciation des comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations			
021	Virement de la section de fonctionnement (d)	53 920,00		53 920,00

	Opérations de l'exercice	III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	CUMUL	IV
Total ressources propres disponibles	213 924,00					213 924,00	

Dépenses à couvrir par des ressources propres	82 057,00
Ressources propres disponibles	213 924,00
Solde	+131 867,00

- (1) Les comptes 15, 189, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - Vue d'ensemble.
(6) Ces créances et charges peuvent être financées par emprunt.

IV - ANNEXES							IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION							
ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N							C1
C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2017							
GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		16	0	16	10	0	10
Attaché	A	1	0	1	1	0	1
Rédacteur Principal 1ère classe	B	1	0	1	0	0	0
Rédacteur Principal 2ème classe	B	1	0	1	0	0	0
Adjoint Administratif Principal 2ème classe	C	1	0	1	1	0	1
Adjoint Administratif 1ère classe	C	3	0	3	1	0	1
Adjoint Administratif 2ème classe + 2 agents en dispo non comptés	C	9	0	9	7	0	7
FILIERE TECHNIQUE (c)		11	0	11	7	0	7
Adjoint Technique Principal 1ère classe	C	1	0	1	0	0	0
Adjoint Technique Principal 2ème classe	C	1	0	1	0	0	0
Adjoint Technique 1ère classe	C	1	0	1	1	0	1
Adjoint Technique 2ème classe dont 3 agents détachés Korian, 1 agent en dispo non compté	C	8	0	8	6	0	6
FILIERE SOCIALE (d)		1	0	1	0	0	0
Educateur de Jeunes Enfants Principal	B	0	0	0	0	0	0
Educateur de Jeunes Enfants	B	0	0	0	0	0	0
Agent social 2ème classe	C	1	0	1	0	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		7	0	7	6	0	6
Infirmier en soins généraux hors classe dont 1 agent détachés Korian	A	1	0	1	1	0	1
Assistant socio-éducatif principal	B	1	0	1	1	0	1
Assistant socio-éducatif	B	1	0	1	0	0	0
Auxiliaire de Puériculture Principal 1ère classe	C	0	0	0	0	0	0
Auxiliaire de Puériculture Principal 2ème classe	C	0	0	0	0	0	0
Auxiliaire de soins principal 1ère classe	C	1	0	1	1	0	1
Auxiliaire de soins principal 2ème classe dont 4 agents détachés Korian, 1 agent en dispo non compté 1 en surnombre compté	C	2	0	2	2	0	2
Auxiliaire de soins 1ère classe dont 1 agent détaché Korian	C	1	0	1	1	0	1
FILIERE ANIMATION (i)		4	0	4	1	0	1
Adjoint d'Animation 1ère classe	C	1	0	1	0	0	0
Adjoint d'Animation 2ème classe dont 1 agent détaché Korian	C	3	0	3	1	0	1
EMPLOIS NON CITES (k)		0	0	0	0	0	0
TOTAL GENERAL (a+b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		39	0	39	24	0	24

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT. Un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT. Un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc...

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2017 (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
1 agent	A	Psychologue	510	/	3a & 3b	CDD
TOTAL GENERAL				/		

(2) SECTEUR ADM : Administratif

TECH : Technique
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)
 S : Social
 MS : Médico-social
 MT : Médico-technique
 SP : Sportif
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation
 PM : police
 OTR : Missions non rattachables à une filière

(3) REMUNERATION :

Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 Janvier 1984 modifiée).

3-a : article 3,1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité
 3-b : article 3,1ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité
 3-1 : article 3, 1er alinéa : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité ...)
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2 : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à 50%.
 3-3-4 : emplois à temps non complet communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à 50%.
 3-3-5 : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression qui s'impose à la collectivité ou l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposé à un agent contractuel.
 38 : article 38 : travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupe d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un accord à durée indéterminée (CDI) . Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'c

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale , les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi qu'à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi N° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale , les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

in moyenne est inférieure à ce seuil.
rieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps

n dépend de la décision d'une autorité

objet d'une précision (ex : contrats aidés).

i que les agents qui sont titulaires d'un contrat

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 - LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à(1). Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Désignation du service public (3)	GROUPE MEDICA France	Gestionnaire secteur dépendance	Société Anonyme	
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000€ ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme ...				
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicats etc...

et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement;

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ETSIGNATURES	D2

D2 - ARRETE - SIGNATURES

	Nombre de membres en exercice Nombre de membres présents Nombre de suffrages exprimés VOTES : Pour Contre Abstentions
	Date de convocation : .../.../.....
Présenté par le(1),	
A le.....	
Le(1),	
Délibéré par(2), réunion en session	
A, le.....	
	Les membres du(2)
Certifié exécutoire par(1), compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le	
	A, le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme;
 (2) Indiquer le conseil municipal ou l'assemblée délibérante.